

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 31 (1893)
Heft: 46

Artikel: Savoir faire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-193920>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

C'est vers la fin du X^e siècle seulement que le christianisme fut introduit en Russie. Dès lors on adopta le culte catholique grec, qui est tout à fait indépendant de l'Eglise romaine; et pendant 600 ans, le clergé russe dépendit des patriarches de Constantinople.

Dans les premiers temps du christianisme, on désignait sous le nom d'Eglises grecques, toutes les communautés particulières fondées par les apôtres et leurs successeurs immédiats dans les pays de langue grecque.

La prise de Constantinople par les Turcs (1453) porta à l'Eglise grecque un coup décisif. Les Turcs ont cependant laissé aux Grecs la liberté d'exercer leur religion et d'élever un patriarche; mais celui-ci ne peut entrer en fonctions qu'ensuite d'une autorisation qui ne s'obtient qu'à prix d'or.

L'Eglise grecque comprend aujourd'hui, outre les habitants de la Grèce indépendante et la plupart des populations chrétiennes de la Turquie, presque tout l'empire russe, et quelques centaines de mille âmes répandues dans les provinces de l'empire d'Autriche, limitrophes de la Turquie et de la Pologne.

L'Eglise russe ne diffère aujourd'hui de l'Eglise grecque que par quelques points de discipline. Elle a pour chef le tsar, qui délègue l'exercice du pouvoir spirituel au *très saint Synode*, qui est un des grands corps de l'Etat. Il siège à Saint-Pétersbourg et se compose d'un petit nombre de membres, tous évêques et nommés par le tsar.

Le clergé russe est divisé en deux classes : les moines, qui ne peuvent se marier, font maigre toute l'année et mènent dans les couvents l'existence la plus austère ; les popes, prêtres de paroisses, qui ne peuvent exercer leurs fonctions avant d'être mariés, et vivent comme les autres paysans. Les évêques et autres membres du synode ne peuvent être pris que parmi les moines.

Savoir faire.

Il fut un temps où tous les ténoirs se disaient Italiens. Armand devenait Armandi, Nicolas Nicolini, et Durand Dorandi. Aujourd'hui de nombreux dentistes se disent volontiers Américains. Pourquoi ? On n'a jamais pu le savoir.

L'un de ceux-ci a trouvé un moyen de gagner beaucoup d'argent. Un de nos abonnés était entré chez lui pour un blanchissage général de ses molaires. Il y avait plusieurs personnes dans le salon d'attente, et, dans l'espoir d'obtenir un tour de faveur, il fit passer sa carte de visite au praticien. On l'introduisit aussitôt dans le cabinet, où il aperçut une dame renversée dans un fauteuil, une vessie en caoutchouc sous le menton.

— Entrez, docteur ! dit le dentiste avec un clinement d'yeux.

Notre abonné pensa que le titre de docteur ne lui était donné que pour justifier la faveur dont il était l'objet. Il s'inclina et s'assit.

La dame fut endormie, le dentiste procéda à l'extraction d'une incisive, et dit :

— Je suis à vous à l'instant; c'est bien le moins que je puisse faire pour vous.

— Comment cela ?

— Voici : Il y a beaucoup de gens, de dames surtout, qui ne consentent à se laisser endormir qu'en présence d'un médecin. Je fais alors entrer un client quelconque, que j'appelle « docteur », et je compte vingt francs de plus sur la note.

Nous empruntons au *Confédéré* la pièce de vers ci-après, qui divertira sans doute un instant nos lecteurs :

Page d'histoire.

PIÈCE A DIRE

« Madame, il fait grand vent et j'ai tué six loups. »
V. Hugo.

A travers champs, certain gendarme,
Vers le soir, entre chien et loup,
Grave et prudent, en bon gendarme,
Marchait, marchait... à pas de loup...
Lorsque ses bottes de gendarme
Entrèrent dans un piège à loup :
Clac ! voilà l'honnête gendarme
Pris par les pattes, comme un loup !

Et jugez du trac du gendarme...
Se trouvant vis-à-vis d'un loup
Pincé, juste, avant lui, gendarme !
« Je suis à la gueule du loup ;
» Je suis f... flambé ! » dit le gendarme
Hérisson sa tête de loup...
» C'est en vain que je me gendarme ! »

— Or, il faut croire que le loup,
Interdit, craignait le gendarme ;
Car, sauf les regards de ce loup
Plus luisants que ceux du gendarme,
Luisants comme à travers un loup
De velours noir : loup et gendarme,
Restaient tous deux, gendarme et loup,
Au port d'arme, ainsi que gendarme ;
Et même, il semblait que le loup
Eût plus d'efroi que le gendarme.
« Dame ! en hurlant avec le loup,
On s'entend... » pensait le gendarme !
Tandis que c'était pour le loup
Bête nouvelle qu'un gendarme.
Le gendarme avait vu le loup,
Le loup ignorait le gendarme...
« C'est peut-être plus fort qu'un loup ? »
— Il n'était donc pour le gendarme
Nul danger de la dent de loup.

La nuit parut longue au gendarme,
Car il faisait un froid de loup.
Dans son coin, resta le gendarme ;
Dans son coin, demeura le loup.

— Au jour, en tirant le gendarme,
On laisse décamper le loup !...
• • • • •

— Au quartier rentre le gendarme.
Dans ses foyers revient le loup.
Comme il est flamboyant, le gendarme !
Comme il se pavane, le loup !
Un brave à trois poils, le gendarme !
Un lapin, le loup ! — *Foi de loup !*
« Enfants ! j'ai soupé d'un gendarme !
C'était bon !!! pour ma *fain de loup* ! »

— Décorez-moi ! dit le gendarme ;
« Cette nuit, j'ai tué six loups ! »

Coumeint quiet fà bon étrè cognu.

Vaitsé z'ein 'na tota galéza et 'na tota vretablia.

On hommo hiaut placi, dè pè la *Comté*, que dévessai surveilli dái z'ovradzo que sè fasont su lo terrain pè onna beinda d'ovrâi dè raccro, étai z'u lâi férè onna tornâe avoué lo tsai, et ein s'ein revegneint, s'arrêtè à n'on cabaret qu'êtai su la route. L'attatsè son tsévau à la baragne, que dévant, et va tapâ po trai déci et po on bocon dè pan et dè toma.

Tandi que rupâvè sa pedance, on lulu dâo défrou que roudâvè perquie, sè peinsà que y'avâi on coup dè temps à férè ; et, sein mouzi, détatsè lo lincou, châotè su lo tsai, dzibliè lo tsévau et hardi ! modè sein que l'autro lâi fassè atteinchon.

Ora, volliâvè-te robâ lo tsai et lo tsévau ? volliâvè-te férè 'na farça ? ào bin, cein l'embétâvè-te dè sè reintornâ à pi et volliâvè te profitâ d'on tsai po allâ on bet, et lo laissi su la route ? N'ein sé rein, kâ on n'a jamé revu lo chenapan ; mà tantiâ que traçâ lavi sein bailli se n'adresse.

On momeint après, quand lo maitrè dâo tsai vao reparti, vezadzo dè bou ! tot étai vîa ; et quand déemandè se dinsè et dinsè on a pas vu on certain tsai appliyi d'on tôt tsévau, on lâi repond què oï, qu'on gaillâ étai parti à tsai, ventre à terre, dâo coté dâo canton dè Vaud, mà qu'on ne s'êtai pas démaufiâ que cein séyé on voleu.

Lo bougrou étai parti justo à l'opposite dè iò dévessai allâ lo monsu ; assebin, quand stuce ve cein, tracé ào télégraphe po férè einvoyi dái dépêches à ti lè pousto dè gendarmes dâo coté iò lo lulu avâi modâ, po férè arreta lo voleu, et va emprontâ tsi on tserroton on autre tsai po traci après.

Diabe lo pas qu'on ve passâ lo larro ; mà quand lo monsu arrevâ à C..., harte-lâ ! lo gendarme, qu'avâi reçu la dépêche et que sè veillivè, arrêtè lo tsévau pè la breda et fâ à l'hommo :

— Vo z'allâ décheindrè, et cein, *illico* !

— Mâ, gendarme, vo vo trompâ ; l'est à mè qu'on a robâ lo tsai, et traço après lo voleu ; vo ne l'ai don pas vu passâ ?

— Ta, ta, ta, pas tant dè clliâo z'histoirès ; l'est bon lo sucro ! vo z'allâ veni avoué mè ! et fâ état dè l'eimpougni po o menâ à l'ombro.